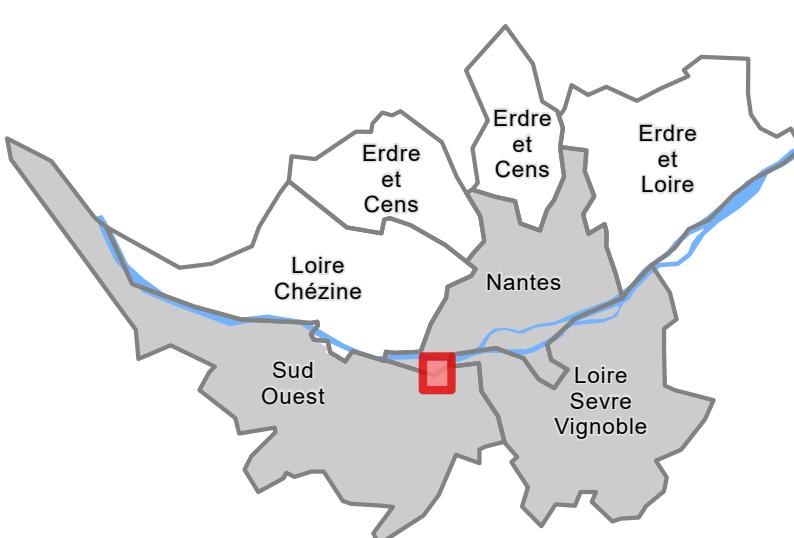


Planche L17



Approuvé le 05 avril 2019
Mis à jour le 07 décembre 2020
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 16 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest, Nantes, Loire Sevre Vignoble
Commune(s) : Bouguenais, Nantes, Rezé

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif d'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- xxx Linéaire commercial souple
- xxx Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés


- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

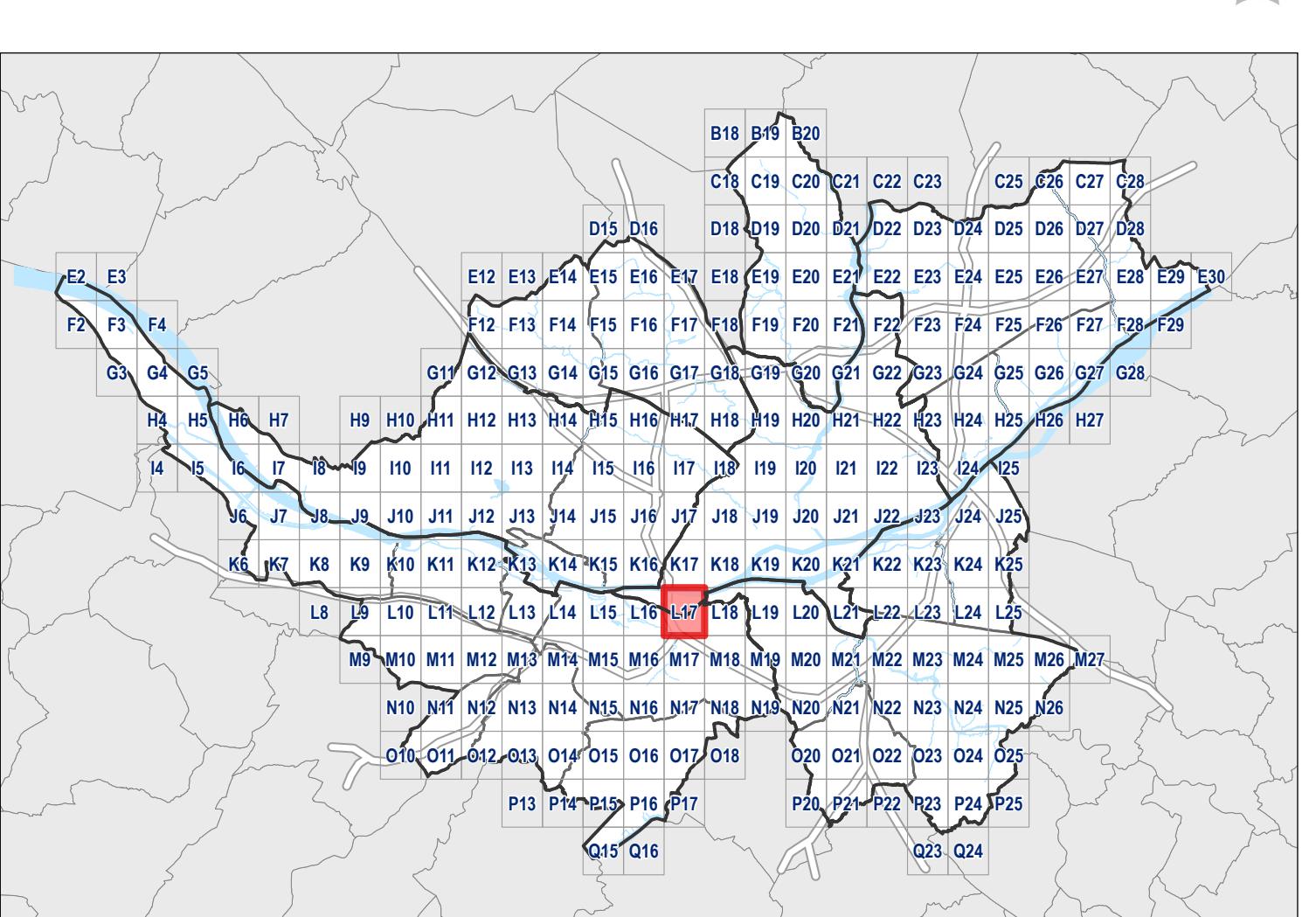
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

- Parciale
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale



GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGF 1993 CC47

Partie Non opposable Voir planche M17